

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale  
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat  
04.13.31.13.32

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 MARS 2018  
SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIE CARREGA**

**OBJET : SEMISAP: aide à la construction de 39 logements locatifs sociaux "Résidence Arceau" à Salon-de-Provence.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée au logement, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le cadre de l'intervention départementale en faveur des opérations de construction et de réhabilitation de logements locatifs sociaux (hors 13 Habitat), la SEMISAP (Société d'Economie Mixte Immobilière Salon-de-Provence) dont le siège social est domicilié au 321 rue Adjudant-chef Champion – CS 20163 – 13654 Salon-de-Provence, sollicite une subvention d'un montant de 367 200 € pour la construction d'un ensemble immobilier de 39 logements locatifs sociaux dont 2 logements PMR (personnes à mobilité réduite) dénommé « Résidence Arceau » 546 Allées de Craponne à Salon-de-Provence.

L'opération porte sur un coût prévisionnel TTC de 6 556 631 €

La contrepartie réservataire en faveur de Département associée à l'octroi de l'aide sollicitée s'établit à 12 logements.

Vous trouverez les caractéristiques techniques et financières de cette opération en annexes I et II.

Compte tenu de ce qui précède, il vous est proposé de :

- donner votre accord à l'octroi à la SEMISAP d'une subvention globale de 367 200 €;
- m'autoriser à signer la convention de mise en œuvre de cette aide et de réservation de 12 logements sur chaque opération.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé  
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

